

COMPTE-RENDU
COMMISSION SERVICES PUBLICS
DU 19 JUIN 2002 – 21H00

Etaient présents M. BEL, maire de Montesson,
Mme ROUX, maire adjoint
Mme DE WITTELEIR, maire adjoint
M. TROUBLE, maire adjoint
M. THABAULT, conseiller municipal
Mme MOTTO, conseillère municipale
M. ANGERARD, association Qualité de vie de la Borde
M. HÉNAUX, société CITEOS/COGELUM
M. le directeur régional de CITEOS/COGELUM
M. BIGOIN, secrétaire général des services,
M. DEBY, directeur des services techniques municipaux,
Mme RONGIONE DECATÉ, ingénieur voirie et réseaux divers,
Mlle PELTIER, secrétaire de séance.

Absents ou excusés : M. GALET, Mme BRISTOL, M. FRANCISCO, M. LEMERCIER,
Mme CRET, M. RIGAL, Mme GAY, M. CASTAGNET, M. BONNOT, M. ARNOULD.

❧

ORDRE DU JOUR

1. **Rapport d'activité sur l'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore,**
2. **Illuminations de Noël et de l'église,**
3. **Rapport d'activité sur la collecte des déchets ménagers, la collecte sélective, le SITRU.**
4. **Adaptations des statuts du SITRU,**
5. **Rapport sur l'eau 2001,**
6. **Questions diverses : déjections canines et sorties des écoles.**

❧

1* RAPPORT D'ACTIVITE ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION TRICOLORE

M. HENAUX procède à la lecture du rapport d'activité pour l'année 2001.

Les principaux points sont :

- augmentation du nombre de points lumineux (+140)
- diminution du nombre d'interventions due aux campagnes de travaux de rénovation des années passées, à l'entretien curatif et préventif effectué régulièrement
- diminution du vandalisme (-30%) malgré les actes de vandalisme toujours importants dans le quartier de la ZAC Ste Honorine et stables sur le quartier de Laborde.

M. le maire insiste sur le fait que le budget global doit être constant. Il veut avant tout savoir où se situe l'entreprise par rapport au budget et au contrat.

M. BEL souhaite que la commune ne dépense pas plus que prévu. Il est difficile d'accepter les hausses de frais de fonctionnement.

En conclusion de cette présentation, la société CITEOS/COGELUM remercie la commune pour le renouvellement du contrat.

2* ILLUMINATIONS

CITEOS/COGELUM présente les plans de pose des illuminations de la ville de Montesson 2001.

Projet 2003 concernant l'église – Eclairage de l'ensemble du bâtiment par le biais de 30 projecteurs encastrés et étanches d'une puissance variant de 35w à 150w. Ces projecteurs se situeraient aux points de rencontre entre les rues Richaume, Bd de la République, Félix Philippe, Maurice Bertaux et Général Leclerc.

La lumière varierait en fonction des angles de l'église, les couleurs chaudes de la pierre seraient conservées et la froideur du toit contrasterait. Une lumière rasante conserverait les ombres.

Les riverains devront être informés de la pose des projecteurs, et leur accord sera demandé s'il s'avérait nécessaire de fixer les projecteurs sur les façades d'immeubles.

La valeur de l'investissement est estimée à 53 360 € HT soit 350 KF, les travaux dureront 1mois - 1mois et ½.

L'entretien représentera peu de frais.

Ce projet ne peut pas s'inscrire dans l'enveloppe globale du contrat.

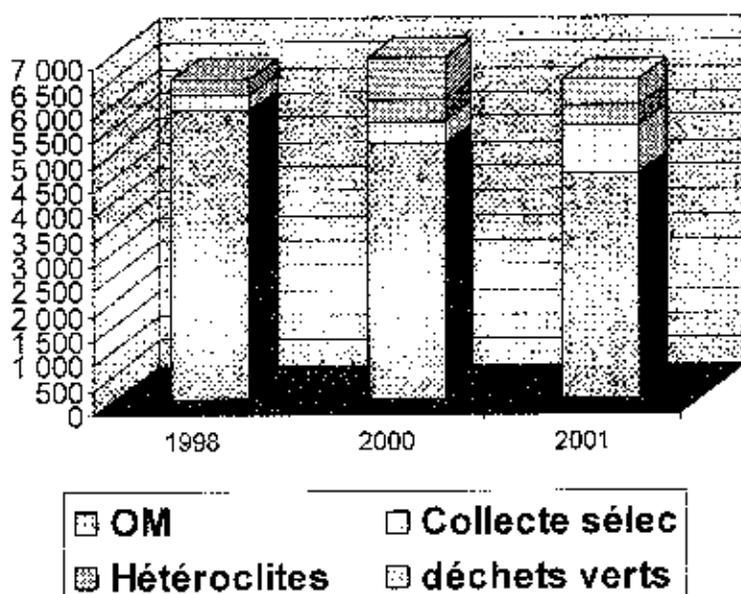
Projet concernant les fêtes de fin d'année – Signature « Montesson » en fils lumière aux 6 entrées de la ville, avec possibilité d'ajouter des motifs de chaque côté. Le motif coûte environ 1374 € (9000F).

3* RAPPORT D'ACTIVITE COLLECTES ET SITRU

La collecte sélective sur Montesson a été mise en place en Octobre 2000, le graphique ci-après montre la forte diminution des tonnages d'ordure ménagère incinérées entre 1998 et 2001
4.538 tonnes en 2001, 5.860 en 1998

La diminution de la collecte déchets verts entre 2000 et 2001 s'explique par l'effet « tempête » de 1999

Collecte sélective - MONTESSON



2001				
			nb habitant	13 886
<u>Nature de la collecte</u>	<u>Tonnage</u>	<u>Coût</u>	<u>Recette</u>	<u>Kg / habitant</u>
Verre	459,88	4 549,99 €	10 207,24 €	33,12
Encombrants	424,00	46 048,39 €		30,53
Déchets toxiques	5,25	7 366,33 €		0,38
Emballages	517,16	92 231,66 €		37,24
Dépôts sauvages		4 498,13 €		
Déchets verts	505,68	23 645,01 €		36,42
Déchets marché		8 309,00 €		
OM	4 538,60	163 020,27 €		326,85
Bennes ateliers		4 985,08 €		
tri emballages		102 872,98 €	78 503,02 €	
Incinération		191 519,08 €		
Accès végétérie		21 290,76 €		
frais administ		27 290,16 €	24 535,31 €	
Fonctionnement déchetterie		61 763,91 €		
	6 450,57	759 390,75 €	113 245,57 €	464,54
		117,72 €	46,53 €	
		coût/tonne	Coût/hab	

Ce tableau présente les coûts et recettes de tous les déchets de la ville

Le maire souhaite savoir ce qu'il en est pour les recettes financières prévues par Eco-Emballages. La valeur des reventes des matériaux et la baisse de la TVA auraient du créer un équilibre, or des pertes ont été subies. Des décalages financiers ont été occasionnés pour les aides Eco-Emballages.

4* ADAPTATIONS DES STATUTS DU SITRU

M. DEBY lit une synthèse du rapport annuel 2001 du SITRU sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Le SITRU a effectué un toilettage bien plus qu'une modification de ses statuts, notamment :

- changement d'adresse du siège social
- modalité d'adhésion des nouvelles communes
- dorénavant le Comité du Syndicat arrêtera par délibération la liste des emplois nécessaires au service du Syndicat

5* RAPPORT SUR L'EAU

Mme DECATE procède à la lecture de ce rapport.

Il est à préciser la différence notable du prix de l'eau entre la Borde, qui se rattache au SIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Maisons Laffitte, Mesnil le Roi, Sartrouville, Montesson et le Centre et les Rabaux qui appartiennent au SIABS (Syndicat Intercommunal de la Boucle de Seine).

Cette différence s'explique par l'importance des travaux effectués par chacun de ces syndicats.

6* QUESTIONS DIVERSES

Sortie des écoles : Il faut accroître la sécurité des enfants et surveiller la circulation.

Une motion sera présentée en conseil municipal afin de renforcer les mesures de prévention, les missions de proximité, la mise en œuvre de moyens humains nécessaires.

Déjections canines : Mme GAY doit présenter un projet de campagne d'affichage.

M. THABAULT souhaite un projet commun.

Faut-il verbaliser ? Le maire ne l'envisage pas car cela représenterait une trop petite rentrée d'argent dans les caisses de la commune par rapport aux dépenses engendrées.

Il est possible de préparer un arrêté municipal disant aux gens de ramasser les crottes. Ceci montrerait que le maître est responsable de son chien.

D'éventuels distributeurs de sacs ou de papier seraient trop coûteux en frais de fonctionnement.

M. BEL veut un système durable (au moins 5 ans).

La séance est levée à 23H15.

Fait en l'Hôtel-de-Ville de
Montesson, le 27 juin 2002

Vu le Maire-Ajoint chargé des
Services Publics,



M. ROUX.

La Secrétaire de séance,



V. PELTIER.

Vu Le Directeur des Services
Techniques Municipaux,



D. DEBY.